

Le mépris de la cour :

la littérature anti-aulique en Europe
(xvi^e-xvii^e siècles)



Tiré à part :
Comment défendre la cour ? Le Discours de la Court (1543) de Claude Chappuys · Ullrich Langer

Confrontés à l'émergence de la société de cour, telle que Norbert Élias l'a analysée, les auteurs hésitent entre fascination et dénonciation. Avec ironie et parfois cynisme, la poésie, les narrations, le théâtre dépeignent à la fois les attraits et les dangers de la vie curiale. À côté des traités qui enseignent comment réussir dans le monde, de Castiglione à Gracián, fleurit aussi une littérature du refus ou de la satire, qui vilipende les valeurs de la cour, fait l'éloge de la retraite ou appelle à la révolte. Bien des œuvres sont traversées par ces postulations contradictoires, hésitant entre la recherche d'une morale adaptée aux contraintes sociales et la tentation de la fuite loin des cours corrompues et corruptrices. La publication en Espagne de l'ouvrage d'Antonio de Guevara, le *Mespris de la cour et l'éloge de la vie rustique* (1539), puis ses traductions à travers toute l'Europe, ont cristallisé un thème déjà très vivant dans la littérature antique puis médiévale : celui de la satire du milieu urbain, des sphères du pouvoir et de la cour, conjuguée à l'éloge d'une vie simple, « médiocre » et rustique. Cette topique morale et politique traverse ensuite toute la littérature et la philosophie politique, de la Renaissance à l'Âge classique.

Illustration : Andrea Mantegna, *La Cour de Louis III Gonzague* (détail), fresque du mur nord de la Chambre des Époux (1465-1474), Palais ducal de Mantoue © 2018. Photo Scala, Florence. Avec l'aimable autorisation du ministère des Biens et Activités culturels et du Tourisme (Italie)

ISBN de ce PDF :
979-10-231-3149-9

<http://pups.paris-sorbonne.fr>

LE MÉPRIS DE LA COUR

CAHIERS SAULNIER

Derniers ouvrages parus

Îles et Insulaires (XVI^e-XVIII^e siècle)

Frank Lestringant & Alexandre Tarrête (dir.)

Paris, carrefour culturel autour de 1500

Olivier Millet & Luigi-Alberto Sanchi (dir.)

Poésie et musique à la Renaissance

Olivier Millet & Alice Tacaille (dir.)

L'Unité du genre humain. Race et histoire à la Renaissance

Frank Lestringant, Pierre-François Moreau & Alexandre Tarrête (dir.)

L'Expérience du vers en France à la Renaissance

Jean-Charles Monferran (dir.)

La Poésie à la cour de François I^{er}

Jean-Eudes Girot (dir.)

Contes et discours bigarrés

Marie-Claire Thomine (dir.)

La Renaissance de Lucrèce

Emmanuel Naya (dir.)

Cahiers V. L. Saulnier
35

Le Mépris de la cour

La littérature anti-aulique en Europe (xvi^e-xvii^e siècles)

sous la direction de Nathalie Peyrebonne,
Alexandre Tarrête et Marie-Claire Thomine



Ouvrage publié avec le soutien de l'Association V. L. Saulnier,
du CELLF et du Conseil scientifique de Sorbonne Université (faculté des Lettres)

Sorbonne Université Presses est un service général
de la faculté des Lettres de Sorbonne Université

ISBN de l'édition papier : 979-10-231-0590-2
© Presses de l'université Paris-Sorbonne, 2018

versions numériques
© Sorbonne Université Presses, 2023

Mise en page ATELIER CHRISTIAN MILLET
d'après le graphisme de Patrick VAN DIEREN
adaptation numérique Emmanuel Marc DUBOIS/3d2s

SUP

Maison de la Recherche
Université Paris-Sorbonne
28, rue Serpente
75006 Paris

tél. : (33) (0) 1 53 10 57 60

sup@sorbonne-universite.fr

<https://sup.sorbonne-universite.fr>

PREMIÈRE PARTIE

France et Allemagne

COMMENT DÉFENDRE LA COUR ?
LE *DISCOURS DE LA COURT* (1543) DE CLAUDE CHAPPUYS

Ulrich Langer

Il est plus facile d'attaquer la cour que de la défendre¹. Le discours anti-aulique s'organise en lieux aisément repérables et fréquemment répétés. La défense principale de la cour ne peut pas prendre la forme d'une réponse, d'une réfutation, mais se situe en dehors du plaidoyer pour prendre la forme d'un éloge : les textes qui précèdent le corps même du *Livre du courtisan* (*Il libro del cortegiano*) de Castiglione présentent la cour d'Urbino comme une civilisation sans doute fragile mais resplendissante, dont la valeur est évidente, tout comme le font les premières pages de *La Princesse de Clèves* de Mme de La Fayette. Le *Discours de la Court* de Claude Chappuys ne joue pas sur les mêmes registres, mais là aussi la valeur de la cour se trouve dans l'évidence de son éloge : elle est louable parce qu'elle est louée. Et, contrairement au *Livre du courtisan*, les preuves en sont livrées par les gestes lumineux du souverain.

Claude Chappuys (mort en 1575) fut poète de cour, libraire du roi, et réussit à obtenir divers bénéfices ecclésiastiques au cours d'une longue carrière de courtisan qu'avait bien documentée Louis P. Roche dans une monographie qui rassemble les connaissances que nous avons de sa vie et de ses œuvres². Le *Discours de la Court, présenté au Roy* (1543) se trouve parmi ses ouvrages imprimés, pour la plupart des panégyriques³. Ce long poème en décasyllabes se présente sous forme d'un témoignage personnel de la cour de François I^{er} ; le poète innocent évoque en grands détails descriptifs son arrivée à la cour ou plutôt devant un palais (imaginaire) du roi, et il met en scène non seulement le roi mais encore les personnages importants qui l'entourent, aussi bien que les gens de

1 Je remercie Marie-Claire Thomine d'avoir pris le temps de relire ce texte.

2 Louis P. Roche, *Claude Chappuys (?-1575), poète de la cour de François I^{er}*, Paris, Les Belles Lettres, 1929.

3 *Discours de la Court, présenté au Roy*, Paris, André Roffet, 1543 [In-8°, 34 f.] (mon édition de référence). Sur ce texte, voir aussi Bruno Petey-Girard, *Le Sceptre et la Plume. Images du prince protecteur des Lettres de la Renaissance au Grand Siècle*, Genève, Droz, 2010, p. 171-180. B. Petey-Girard souligne la présentation par Chappuys d'un roi dont la faveur, déterminée par son plaisir et son goût, s'étend aux gens de lettres. Une large part de l'activité poétique de Chappuys reste sous forme manuscrite, ou paraît dans des recueils ; voir Claude Chappuys, *Poésies intimes*, éd. Aline Mary Best, Genève, Droz, 1966.

lettres protégés par lui. Mais le poème va dépasser ce cadre initial et se révéler une défense implicite et explicite de la cour royale. Ce ne sera pourtant pas à la manière du *Cortegiano*, car le *Discours de la Court* ne se conçoit pas comme un manuel d'emploi destiné aux futurs courtisans : « je ne veulx former / Le Courtisan, & moins le reformer » (Aii v), nous assure Chappuys, en reprenant la formule de Castiglione. La douce modestie toute courtisane de l'auteur « [g]ardant par tout la mediocrité » (Aii r) et le souci de ne pas « desplaire » et d'éviter « le venin d'envie » (Aii v), le détournent initialement d'une prétention pédagogique : « De moy je veulx non d'aultruy rendre compte » (Aii v). L'éthos peu prétentieux de l'auteur lui permettra de mieux entonner l'éloge subséquent de la cour ; il fait de lui un courtisan en qui les Princes n'auraient pas tort de placer leur confiance et leur faveur, et il manifeste les vertus de mansuétude et de prudence nécessaires à la réussite dans ces conditions si aléatoires. Malgré ses démentis, le poète finira tout de même par glisser quelques consignes à la fin de son discours, en offrant au lecteur son appréciation de la Faveur indispensable à la réussite du courtisan.

Chappuys était bien placé pour parler de la Faveur, car il jouissait lui-même depuis quelques années de la dignité de chantre de l'église cathédrale de Rouen ; il est vrai qu'il avait mené d'âpres combats futiles, tout en étant soutenu par le roi, pour en obtenir le doyenné, mais son échec ne l'a pas empêché d'amasser d'autres bénéfices pour compenser⁴. Il n'avait aucune raison de se plaindre de la largesse du roi. L'année de la publication de son *Discours* ne marque pas non plus le moment où Chappuys se serait retiré définitivement de la cour du roi pour jouir d'une oisiveté rustique, à l'instar des détracteurs de la cour retrouvant leur village après un adieu désabusé ; il continue à fréquenter la cour du roi, tout en s'engageant de plus en plus dans la vie politique et culturelle de la ville de Rouen.

Le Discours de la Court n'exhibe donc pas les paramètres de cette littérature anti-curiale tellement répandue au XVI^e siècle même s'il se montre au courant des plaintes avancées par les auteurs de textes comme *Le Curial* d'Alain Chartier, le *De curialium miseris* d'Enea Silvio Piccolomini (le pape Pie II) et du *Menosprecio de corte* d'Antonio de Guevara, traduit en français un an avant la publication du poème de Chappuys⁵. En revanche, il fait partie de cette kyrielle de textes composés à la louange du roi et dont la cour de François I^{er} semble avoir fourni

4 Voir Claude Chappuys, *Poésies intimes*, éd. cit., introduction, p. 24-26, et Louis Roche, *Claude Chappuys, op. cit.*, p. 39-52.

5 Le seul parmi les auteurs anti-auliques à figurer de manière explicite dans le poème est l'Arétin (voir, sur ce point, Pauline M. Smith, *The Anti-Courtier Trend in Sixteenth-Century French Literature*, Genève, Droz, 1966, p. 31).

l'occasion toute particulière⁶. C'est d'ailleurs dans la nature même de l'éloge que la cour trouve sa meilleure défense. La cour est en quelque sorte au-dessus de toute argumentation pour et contre ; elle n'a pas besoin de plaider pour sa défense, car elle se trouve dans le régime de l'évidence. Le « discours » de Chappuys fait ressortir ou rappelle cette évidence.

MAL DORMIR, DISSIMULER, ET L'IMPRÉVISIBLE FORTUNE

Toutefois, Chappuys n'ignore nullement les griefs portés par les détracteurs de la vie à la cour. Dans les interstices de son discours d'éloge, Chappuys rend particulièrement compte des accusations suivantes : la vie à la cour est proprement malsaine, car on y mange et on y dort mal ; la vie curiale demande à ses adeptes de dissimuler et de ressembler à ceux auprès desquels on cherche des services ; le mérite n'y est aucunement récompensé, car la Fortune gouverne la distribution des faveurs. Une seule accusation parmi les plus répandues ne sera pas exprimée par Chappuys, celle qui stipule que la vertu ne peut s'exercer dans une cour où règnent l'envie et le vice, car l'apologie de la cour est centrée sur la vertu personnelle du roi ; son évidente splendeur rayonne en quelque sorte, imprégnant le conseil privé, les cardinaux, les princes et les officiers.

Reprenons les accusations contre la cour de façon plus détaillée. Mal dormir est un thème fréquent de la critique de la cour, et Chappuys n'est pas en reste :

Car je nay pas oublyé que souvent
Ilz mont laisse a la pluye & au vent :
Et m'enseignant lenseigne de l'estoille
Mon faict coucher dedans des draps sans toille,
Dessus ung banc, quelque foys suz la terre,
Sans adviser a esclair ny tonnairre,
Ne s'il faisoit ou trop froid ou trop chault [...]. (Cii v)

Le manque de repos du courtisan est sans doute lié à la nature ambulante de la cour de François I^{er} et aux mauvaises conditions d'hébergement dans des châteaux comme Fontainebleau et Blois, pour ne pas parler de Chambord, peu salubre même lorsque les travaux semblaient bien avancés. Mais mal dormir en suivant la cour est un véritable cliché, car on trouve des remarques similaires dans *Le Curial* de Chartier :

6 Voir les études classiques d'Anne-Marie Lecoq, *François I^{er} imaginaire. Symbolique et politique à l'aube de la Renaissance française*, Paris, Macula, 1987, et Bruno Petey-Girard, *Le Sceptre et la Plume, op. cit.*, p. 171-262.

S'il ayme le repos de son corps, il sera envoyé decza et dela comme un coureur perpetuel. S'il veult se cousser tost et lever tard a son plaisir, il faudra qu'il veille bien tard et se lieve matin et qu'il passe souvent les nuyz sans dormir. [...] [N]ous, après trop de vins et de grans paines, couchons souvent en lictz plains de vermine, et aucunesfoiz a tout le bast⁷.

Chappuys insiste, quant à lui, sur les effets salutaires du changement d'air, des privations, et des fréquents voyages. Ces aspects pénibles de la vie de la cour sont le travail que doit effectuer le courtisan pour réussir : les honneurs que l'on reçoit en sont la juste récompense. La mise à l'épreuve de la santé personnelle fait ainsi partie du « service » que l'on rend, et s'intègre donc dans une vision « juste » de la cour qui distribue à ceux qui le méritent les bénéfiques auxquels ils aspirent. De plus, la vie rude du courtisan lui est physiquement salutaire :

54

Mais si quelqu'ung allegue les travaux
Qu'en court lon treuve, & par montz & par vaulx
Le mal, le soing, les charges & ennuys
Qu'aulcuns y ont & les jours & les nuictz,
Je le supply qu'il considere bien
Quel advantaige il en vient, & quel bien.
Trop est heureux le travail & la peine
Qui tant d'honneurs aux courtisans ameine.
Quoy? vouldroit on vivre sans travailler?
C'est la santé de souvent changer l'air,
Le peu dormir, endurer chauld & froid
Rend l'homme fort, plus allaigne & adroit. (Hiv r)

Les peines du courtisan deviennent donc les éléments d'un régime de vie ; tout comme un Montaigne après lui, mais dans un contexte différent, Chappuys loue les voyages fréquents que le courtisan suivant la cour doit effectuer : « Veoir les pays, congnoistre les humeurs / Des nations, leurs langues, & leurs meurs » est agréable et profitable à l'esprit (*ibid.*). La défense de la cour contre les plaintes

7 *Le Curial par Alain Chartier : texte français du xv^e siècle avec l'original latin publiés d'après les manuscrits*, éd. Ferdinand Heuckenkamp, Halle, Niemeyer, 1899, p. 11-13. Voir aussi Enea Silvio Piccolomini, *De curialium miseriis epistola* : « *Sed sunt adhuc aliae quam plures molestiae curialium, quibus non erit ab re quam breviter meminisse. Plurima inter dormiendum sunt taedia. Saepe in asseribus dormiendum est, in paleis, in lapidis nudoque solo, in vento, in pluvia, in frigoribus* » (éd. Wilfred P. Mustard, Baltimore, The Johns Hopkins Press, 1928, 33, p. 55-56 ; « Mais il existe encore d'autres nombreux inconvénients des courtisans, que l'on ne mentionnera que brièvement. Les difficultés pour dormir sont très nombreuses. Souvent il faut dormir sur des planches, sur la paille, sur la pierre, nu, seul, exposé au vent, sous la pluie, au froid » [je traduis]). Piccolomini amplifie longuement les plaintes sur le manque de confort, de bonne nourriture et d'autres plaisirs, contraires à ce que les nouveaux venus s'imaginent pouvoir trouver à la cour.

anti-curiales pousse Chappuy à assumer une position « cosmopolite » : celui qui change d'air se fait une santé de l'esprit. Le « rustique » qui ne sort pas de chez lui est ainsi à plaindre. Il est bon en lui-même, « utile & profitable », de voir les peuples différents : Chappuy n'explique pas trop pourquoi, l'affirmation semble aller de soi. Cet éloge axiomatique du changement s'intègre dans un éloge global de la variété, car la cour est une source de la variété que le poème s'efforce de faire voir. La variété contient aussi un argument politique, car elle met en avant la vertu du roi qui la domine.

La nécessité de dissimuler, et ce faisant, de ressembler à ceux à qui on ne voudrait pas ressembler, est une autre plainte pérenne. Chappuy reprend cette accusation en l'insérant dans une évocation de la civilité :

C'est ou [dans la fontaine de civilité] l'on doibt en toutes choses bonnes
S'accommoder au temps & aux personnes,
Dissimuler par prudence, & se taire
Quant est besoing, bien mener son affaire,
Se bien cognoistre, & bien mesurer [...]. (Dii v)

Dans la critique anti-curiale, la dissimulation et « l'accommodation » exigées du courtisan s'associent à une perte de la liberté et à l'impossibilité, dans ces conditions, d'assumer sa propre nature. Ainsi nous dit Piccolomini, citant Cicéron (*Pro Caelio*, 6, 13) :

*Oportet in curiis obsequi omnibus, communicare quod habes, servire temporibus, versare naturam tuam et regere necnon ad tempus huc et illuc torquere et flectere, cum tristibus severe, cum remissis iocunde, cum senibus graviter, cum iuventute comiter, cum facinorosis audacter, cum libidinis luxuriose vivere. Quod nisi feceris, nec magnus in curia nec diuturnus esse poteris*⁸.

Pour Chappuy, en revanche, il n'est pas question de « tourner sa nature », en poursuivant ses bas intérêts, mais d'apprendre, à l'instar des poètes qui puisent dans la fontaine « cabaline », à « vivre / Parmi le monde », et de puiser « parfaite honnesteté / Grace agreable, ung maintien asseuré, / Ung attraict doux, discret & mesuré » (Dii r), comme d'ailleurs le parfait courtisan de Castiglione. La dissimulation est une *conséquence* de la civilité ; elle n'est donc pas un simple instrument pour s'avancer, mais découle de l'honnêteté acquise

8 « Dans les cours il faut se plier aux volontés de tous, partager ce que tu as, servir les circonstances, changer ta propre nature et aussi la diriger selon la circonstance çà et là, la tordre et fléchir, vivre sévèrement avec les tristes, joyeusement avec les gens détendus, gravement avec les vieux, agréablement avec la jeunesse, hardiment avec les criminels, de manière débauchée avec les débauchés. Si tu ne fais pas cela, tu ne seras ni grand ni longtemps à la cour » (*ibid.*, 28, p. 52, je traduis). Ou encore Chartier : « [La cour] fait a homme delaisser ses propres meurs pour soy mouller a ceulx d'autruy » (*Le Curial*, éd. cit., p. 11).

par le contact avec la Cour. La civilité, la bonne manière de vivre ensemble, loin de la « rusticité » brutale, est la finalité, l'apogée de la vie active⁹ ; une fois cette vertu acquise, la dissimulation fait partie de son exercice. De même, l'accommodation aux autres n'empêche nullement la connaissance de soi, mais la permet. On se « connaît », on se « mesure » par cette habitude sociale, et non pas en dehors de tout contact avec autrui.

L'imprévisibilité de la Fortune est la troisième plainte communément exprimée par les écrivains anti-curiaux. Ceux qui hantent les cours souhaitent obtenir des bénéfiques ou d'autres biens décernés par les princes ; toutefois, ce ne sont pas vraiment le roi ni le prince qui en décident, mais la Fortune, un principe de hasard ou de chance qui dans la plupart des cas ruine ceux qui s'y fient. Comme l'a dit le traducteur de Guevara : « Car (comme chacun sçait) la Court est le lieu ou lon peut venir à grands biens : aussi est ce le lieu, ou lon est coustumier de se perdre¹⁰ ».

56 Chappuys mentionne de façon explicite cette accusation :

Plusieurs on dict que fortune est portiere :
 De ceste court, a aulcuns mal traictable
 Aux aultres douce, & mere favorable :
 Et qu'aux ungs nuyt & les aultres supporte.
 [...]
 [Dame Occasion] Elle peult plus que la loy bien souvent
 L'on est receu par elle ou rejecté [...]. (Dii r-v)¹¹

9 Le narrateur se trouve, en effet, devant le choix de la vie active ou de la contemplative ; il se décide pour la première, se justifiant ainsi : « Mais congnoissant du monde l'armonie / Tant consister a estre en compagnie / Que celui la qui fuyt société / Semble approcher de la brutalité » (Aiv r-v).

10 Antonio de Guevara, *Du mespris de la court et de la louange de la vie rustique. Nouvellement traduit d'hespagnol en françoys* [par Antoine Alaigre], Lyon, Étienne Dolet, 1542, p. 38. Guevara consacre un chapitre entier à ce problème : « Qu'a la Court le nombre est petit de ceulx, qui melioient : & infyns ceulx, qui s'y perdent » (IX). Pour Chartier, qui reprend un véritable cliché, la Fortune joue avec les Grands et les Petits, et plus on est grand, moins la Fortune nous doit quoi que ce soit, donc plus la chute est lourde : « Car a ceulx que fortune la variable a plus haultement eslevez ne reste plus si non cheoir de si hault si bas, pour ce qu'elle ne leur doit plus rien, si non ruyne. [...] Fortune fait volentiers ses jeux es haulx degrez, et es souverains encores plus, et quant elle s'esbat avecques les petiz, ce n'est pas si a certes ; car du meschief des pouvres gens ne fait elle que soy soubzrire » (*Le Curial*, éd. cit., p. 9). Une variante de l'imprévisible Fortune est le thème des promesses non tenues (voir Ronsard, *La Promesse* [1564], dans *Œuvres complètes*, éd. Paul Laumonier, Paris, Didier, coll. « STFM », t. XIII, 1948, p. 3-14) ; chez Chappuys, Dame Esperance montre le chemin de la cour, et elle est « tellement de promesses chargée / Qui ne scauroient correspondre aux effectz, / Que bien souvent succumbe soubz le fais » (Bii r).

11 Chappuys va renchérir : « Chascun y va pour y trouver support / Ainsy qu'al'anchre asseuree & au port. / Car lon y voit souvent tourner la chance / De pauvreté extreme, en habondance : / Quelcung aussy y va faisant grant feste / Qui s'en retourne apres gratant sa teste : / Car il est vray, & ne se peult nyer / Que tel y est evesque, & puy Meusnier » (Giii v). Voir aussi Joachim du Bellay, *Les Regrets*, 86 : « Voilà de cette cour la plus grande vertu, / Dont souvent mal monté,

La réponse de Chappuys est fondée à la fois sur l'analogie entre le roi et Dieu, et sur le rejet de la Fortune (ou du hasard) comme principe d'explication du malheur qui survient à l'individu. C'est l'individu lui-même qui reste responsable (« De nous provient nostre perdition », H r). Il ne faut ni accuser Dieu (« Car ce seroit trop enorme blaspheme », Giv v), ni le roi qui juge les choses selon son bon plaisir et dont les raisons, comme celles de Dieu, ne peuvent pas nous être révélées :

Et qui veult bien par raison se renger
Soymesmes doibt, & non aultruy juger :
Car c'est au Roy, & qui l'engardera
D'eslever ceulx que bon luy semblera ?
Et ceulx aussi qui seront exaulsez,
Quand luy plaira se verront abbaïsez.
Cela n'est point fortune, a bien l'entendre,
C'est ung secret de Dieu, pour nous apprendre
Quelle est la force & puissance des hommes,
Et que sans luy moins que paille nous sommes. (H r-v)

Au lieu de considérer la Fortune comme arbitre des biens et des maux, un principe qui nous éloigne de l'analogie divine, il faut plutôt comprendre les chances que le courtisan aura de profiter ou non de son séjour à la cour comme un effet de la Faveur. Celle-ci, comme chez Castiglione, est un effet du plaisir du roi, mais contrairement à Castiglione, Chappuys ne donne aucune indication sur la manière de l'obtenir. La Faveur est construite chez Chappuys comme une figure allégorique, à l'instar du Labeur, de la Diligence, du Bon Vouloir et de la Dame Occasion qui montent brièvement sur la scène de ce poème :

Ceste Faveur est bien accompagnee
Chascun la suyt, de nul n'est desdaignee,
Et comme il plaist au Roy elle est vestue.
Par luy seul est haulsee ou abbatue :
Car pour certain seulement est nourrye
De son bon œil, qui jamais ne varie.
Et s'il le tourne ailleurs en quelque sorte,
En ung moment Faveur est pys que morte :
Et n'est de nul aymee ne suyvie,
A dire vray elle ha perdu la vie. (Hiv v)

mal sain, et mal vêtu, / Sans barbe et sans argent on s'en retourne en France » (éd. François Roudaut, Paris, LGF, coll. « Le Livre de poche classique », 2002, v. 12-14).

La Fortune est évincée au profit de la Faveur ; pourtant, alors que la Fortune élève et rabaisse les individus, la Faveur elle-même est « haulsee ou abbatue » par le plaisir du roi qui, lui, occupe décidément la place centrale. Le filtre allégorique ne fait que souligner le rôle absolument déterminant de la volonté royale¹² ; la cour dans son essence morale même, dans la distribution des biens et des maux, dépend donc de la vertu royale : le poème conclut en évoquant

Du cabinet de faveur la grand porte,
Dont sans doubter le Roy seul la clef porte
Pour obvier a tous noz accidentz :
Et sçait luy seul tout ce qui est dedens. (Iii v)¹³

58

Chez Castiglione, la faveur (*grazia*) s'obtient par un comportement gracieux, et la « formation » du courtisan connaît des règles au moins approximatives. Ces règles sont définies par les membres de la cour d'Urbino ; elles sont cautionnées par les pratiques existantes. Elles sont aussi à la portée des novices qui, comme dans le cas de l'orateur cicéronien qui choisit ses bons modèles, imitent ceux qui jouissent déjà de la faveur et de la grâce des princes, de par leur comportement gracieux. L'art de plaire chez Castiglione n'est jamais arbitraire, quoiqu'il dépende en dernière instance de la décision princière, car c'est effectivement un art, un travail de la prudence qui s'effectue en interaction avec ceux qui nous sont supérieurs. La *grazia* de Castiglione est une qualité perceptible et partagée entre celui qui est agréable et celui à qui on agrée. Ce n'est pas le cas chez Chappuys. La faveur est simplement l'effet d'un conseil secret du roi qui, comme celui de Dieu, reste impénétrable. Malgré donc certains rappels du *Courtisan* de Castiglione, le *Discours de la Court* n'est nullement un manuel d'emploi pour gagner la faveur du Prince, ce n'est pas un art de plaire, car il repose sur des fondements éthiques tout autres.

COMMENT DÉFENDRE LA COUR : ÉLOGE DE LA VERTU DU ROI

L'apologie de la cour de François I^{er} se fait donc en connaissance de cause, prenant acte à la fois du célèbre *Cortegiano* et de sa réflexion mi-platonicienne, mi-aristotélicienne sur la formation du serviteur du prince, et des accusations portées contre toute vie curiale : Chappuys est conscient des objections formulées par les critiques de la cour concernant la vie malsaine que l'on y mène, la dissimulation qui y est indispensable et l'apparente imprévisibilité de

¹² Voir aussi Bruno Petey-Girard, *Le Sceptre et la Plume*, op. cit., p. 174-179, sur la Faveur, expression du regard du roi (« son bon œil, qui jamais ne varie »).

¹³ Je souligne.

toute chance de réussite. Ses réponses aux arguments spécifiques me semblent découler d'un principe fondamental, celui de la cour comme source de toute « civilité » et dont le centre est la vertu du roi. L'éloge de celle-ci prend la place de toute défense systématique de la cour. Il ne s'agit donc pas de défendre la cour comme on défend une institution, une loi ou une mesure politique. L'acte de louer et les composantes de l'éloge constituent une sorte d'absorption de toutes les facettes de la critique anti-curiale, à la manière d'un rituel par lequel on affirme une finalité supérieure aux plaintes individuelles, ou à la manière d'un triomphe, d'une procession, dont le spectacle et la variété garantissent l'adhésion des spectateurs et des auditeurs.

La variété démonstrative imprègne le début et la fin du texte. « Autant de gens, autant d'actes divers » (Aiii v), observe le narrateur. Avant de permettre un aperçu du roi lui-même, le « chemin de la cour » mène le poète désireux de servir à travers une multitude de personnages rattachés à la cour : des soldats, des muletiers, des écuyers, des pages (qui se moqueront de lui), etc. Leur description est ponctuée par les marqueurs de la *varietas* : « tant » de gens, « tant » de mulets et de chariots, « tant » de nouveaux équipages, « les ungtz » faisant ceci, « les aultres » cela, « ou cela ou cecy », « ung tel » et « cestuy cy », etc. (Biv v-C r). La grande diversité humaine et animale, les insultes et les moqueries, les multiples efforts du poète pour avancer vers le palais du roi, toute cette ménagerie copieuse cédera la place à une vision du somptueux portail du palais. Le poète y entame une *ekphrasis* dans les règles : Vulcain ayant forgé les clés et les serrures d'argent, la porte elle-même est décorée avec les plus précieuses des pierres, etc. À la manière de l'abbaye de Thélème, le portail « [n]est point ouvert », précise le poète, « sinon aux vertueux » (Ciii r). De même sur les murailles tout en marbre dur figurent les histoires des « vertueux » :

L'architecture y est bien observee
 Et a lentour maincte hystoire gravee,
 De ceulx qui ont preferé les vertuz
 A tous plaisirs & s'en sont revestuz,
 Pour acquerir avecques main armee
 L'eternel loz d'heureuse Renommee. (Ciii v)

L'*ekphrasis* se passe de noms propres pour n'évoquer qu'une troupe de guerriers vertueux qui défendent par leur présence gravée les murs du palais, et lorsqu'on passe à l'intérieur, les portraits peints des ancêtres de la couronne ne sont pas non plus identifiés. Le manque de précision concernant les anciens rehausse la valeur des modernes. Car les noms propres, en revanche, sont très présents dans la description de la cour actuelle de François I^{er}. L'anonymat des héros et des ancêtres permettra aux pierres précieuses de briller, et à la musique des harpes,

des luths et des hautbois de retentir, au lecteur de se concentrer sur la figure du roi à la messe, scène qui constitue la suite de l'*ekphrasis* du portail et des murs du palais. L'analogie divine, essentielle à la défense de la cour contre l'accusation d'arbitraire, est introduite tout d'abord par la mise en scène du parallèle entre la prière du roi et le corps du Christ :

C'est ou [dans la « grande chapelle »] le Roy en faisant sacrifice
 Au Roy des Roys accomplist son office
 De treschrestien, & y va par raison
 Luy presenter l'hostie d'oraison :
 En l'adorant non en obscurité
 Mais en esprit & pure verite,
 Croyant de cueur & confessant de bouche [...]. (Civ r-v)

60 En faisant montre de sa foi, le roi rend évidente, patente et visible, l'autorité divine qui émanera de lui. Le langage de Chappuys manifeste ce rapprochement entre Dieu et le roi : Dieu ne sera que le « Roy des Roys », donc François I^{er} partage avec Dieu sa dignité. Lorsque le roi va à la messe, il « fait sacrifice » à Dieu, par « l'hostie » de sa prière, de son « oraison ». Cette formule permet d'établir une sorte d'analogie entre la prière du roi, offrant son cœur et son esprit, et l'offre de la mémoire du Christ, par ses paroles et son corps. En priant, le roi agit comme agit le Christ. L'Eucharistie elle-même sera une occasion pour le roi de démontrer sa foi exemplaire et confirmera cette identification :

[Voyant l'hostie entre les mains du prêtre] [le roi] se prosterne en devotion telle
 Que par cela il gecte une estincelle
 Pour enflammer cryantz grace et mercy
 Tous ses loyaulx subjectz a faire ainsy. (D r)

Le geste d'humilité du roi jette une « estincelle » qui enflamme tous ses sujets loyaux. L'image de l'étincelle rappelle de toute évidence le discours amoureux. Mais elle constitue aussi une référence théologique, évoquant la *superior scintilla rationis*, l'étincelle de la raison de la créature qui veut naturellement le bien et qui ne peut être éteinte par le péché¹⁴. L'exemple du roi est donc proprement une incitation au bien qui concerne ses sujets, et agit comme rappel et garantie à la fois¹⁵. L'analogie divine sanctionne un rayonnement du bien, et les vices

14 Voir Pierre Lombard, *Sententiarum libri IIII*, II dist. XXXIX qu. 3 « *Quomodo intelligendum sit illud, Et homo etiam qui servus est peccati, naturaliter vult bonum* » (Lugduni, Haeredes Jacobi Iunctae, 1570, f. 205 v).

15 « Ainsi le roy nous conduit a l'escolle / De faire bien, & a la congnoissance / Des faitcz de Dieu, & de nostre impuissance : / En eslevant au plus eminent lieu / De son palais l'honneur de ce hault Dieu / Et c'est cela qui le fait prosperer [...] » (D v).

ou les affres de la vie curiale ne réussiront pas à éteindre cette volonté qui nous porte vers la vertu.

L'invocation de la muse Clio fait débiter l'éloge proprement dit du roi ; et le poète affirme ne pas vouloir

[...] aorner telle matiere

Car [c]e seroit au jour donner lumiere :

Mais pour monstret a chascun le grand heur

Que j'ay receu d'avoir veu sa grandeur [...]. (Diii r)

L'éloge ne sera donc pas une augmentation de la matière, objet de l'éloge, ce qui présumerait des forces d'un poète en son « bas stile & metre », mais simplement une démonstration du bonheur produit par la splendeur royale. Le poème lui-même, dans sa nature de discours épideictique, est une preuve de la bonté royale ; proférer les paroles « heureuses » est une conséquence tangible de la thèse avancée par le discours du poème, c'est-à-dire que le roi est la source du bonheur de tous ceux qui entrent en contact avec lui par le moyen de la cour¹⁶. La défense de la cour ne sera pas proférée par un personnage neutre, jugeant sans parti-pris des qualités de celle-ci ; au contraire, le parti-pris est lui-même un signe de l'efficacité de la « fontaine de civilité » dont la garantie est la vertu royale. En ce cas, il s'agit sans doute moins de « preuves » conduisant à un jugement que d'une démonstration : *voici* la splendeur de François I^{er} et donc du palais et des personnages qui l'entourent. La présence, toute en paroles, du roi, au centre de son palais et de sa cour, produit un éblouissement qui se passe de toute argumentation pour et contre. La *petitio principii* n'en serait une que dans un cadre autre, un cadre qui supposerait l'existence d'une instance judiciaire indépendante et qui serait véhiculé par une rhétorique judiciaire, comme c'est le cas des critiques de la cour.

L'éloge du roi suit les paramètres que nous trouvons dans la rhétorique classique. Sont mises en avant les qualités de son caractère, de l'*animus* (« Des lettres c'est le vray restaurateur ») : *mansuetudo* et *clementia* (« si doux qu'a tous est agreable »), *iustitia* (« a nul, fors aux meschans, redoubtable : / Faisant la guerre affin de paix avoir »), *prudentia* et non pas simple finesse, *malitia* (« Tous ses efforts tendent a bonne fin »), *iudicium* (« Il scayt par tout les remedes donner, / Et entre lepre & lepre discerner »), *lenitas* (« par douceur & non par vehemence ») ; les qualités physiques, de son *corpus* (« les dons de nature ») : *pulchritudo* (« sa parfaicte beaulté ») et *fortitudo* (« Mars suz la terre, & neptune

16 Voir, pour un développement très riche de ce mécanisme de l'éloge, la problématique qui se dessine en filigrane chez François Cornilliat, « *Or ne mens* » : *couleurs de l'éloge et du blâme chez les « Grands Rhétoriciens »*, Paris, Champion, 1994.

suz mer »); et les circonstances, les *extra posita* (« la plus belle lignee »)¹⁷. Après une évocation des autres grands personnages de la cour, en l'occurrence le dauphin, Marguerite la sœur du roi, les dames de la cour, la reine et la dauphine, Chappuys revient à la charge, en introduisant une nouvelle figure allégorique, « Royale autorité » :

Retournant donc au propos je maintien
Que quand le Roy en son trosne est monté
Pres luy siet Royale autorité
De dieu donnee, & du ciel descendue,
A qui desplaire est chose defendue :
Et n'est celluy qui n'ayt bien congnoissance
Que luy debvons loyalle obeissance :
Non seulement pour crainte de son ire
Mais conscience & raison nous y tire. (E r)

62

Chappuys développera longuement la légitimité du pouvoir personnel du roi : François I^{er} se distingue du tyran, car le tyran se fait craindre, et cette crainte à elle toute seule constitue la raison de l'obéissance de ses sujets. La légitimité du pouvoir royal est d'une part fondée en Dieu : qui sert le roi sert Dieu (« Qui sert le Roy il sert dieu tout puyssant », Eii r). D'autre part, elle est fondée en la « conscience & raison » de ses sujets obéissants. Le panégyriste renvoie donc à cette « étincelle », la *scintilla rationis*, qui nous rappelle le bien de notre nature et par là nous lie au gouvernement d'un bon roi.

L'ÉVIDENCE ÉBLOUISSANTE DE LA VERTU DU ROI ET DE SA COUR

Contrairement au courtisan flatteur, et à la caricature du courtisan de Castiglione, « [c]e n'est assez que de servir aux yeulx : / Faire le beau, le doux, & gracieux » (Eii v), mais il faut, pour servir « dignement » un bon roi, « [e]stre [...] tel qu'on veult apparoiestre » et « [l]a verité [...] dire, ou se taire » (*ibid.*). L'apparente contradiction entre le besoin de dissimulation, conséquence de la civilité, et cette exigence de véracité se résout lorsqu'on considère le public auquel s'adresse le courtisan. On dissimule pour se frayer un chemin vers le roi, mais une fois que celui-ci vous donne l'occasion de le servir, il faut le servir en toute transparence, pour ainsi dire. La véracité du courtisan, son service « digne », est la contrepartie de la dignité et de l'autorité royales :

17 Diii v. Voir par exemple les principes généraux chez Quintilien, *Institutio oratoria*, III, 7, 10-18, et *Ad Herennium*, III, vi, 10 – III, viii, 15.

ainsi se crée l'heureuse chaîne du bon gouvernement. Tout dépend de cette vertu resplendissante du roi. Et dans le cas de François I^{er}, n'est-elle pas évidente ?

Cette évidence se démontre non seulement par la qualité de la Justice qui « devant le Roy marche » et qui assure la justice distributive et protège la veuve et « le pupille » (Eiii r). L'évidente légitimité royale se confirme par des gestes de clémence, dont le roi se réserve à lui seul l'exercice, et lorsque, au-dessus des lois, dans ce jugement d'équité, il « se permet / Aux dures Loix par douceur commander » (Eiii v). Car la clémence émet « l'odeur qui au ciel monte » et en se passant d'une vengeance autrement justifiée et qui serait dans ses pouvoirs, « en cela soyemesmes il surmonte » (*ibid.*). Autre preuve, donc, de la quasi-divinité du roi, ou plutôt, autre démonstration, car il ne s'agit pas vraiment de persuader mais de montrer, d'indiquer ce qui, une fois vu et su, rend toute critique de la cour impertinente.

L'évidence de l'éloge, reposant sur ce que la rhétorique appellerait les « preuves inartificielles », celles qui ne sont pas façonnées en vue de l'établissement d'une vraisemblance¹⁸, se comprend mieux dans le *Discours de la Cour* si nous avons recours à un autre texte de Chappuy, un peu antérieur à celui-ci. Il s'agit de la *Complaincte de Mars Dieu des bataylles sur la venue de Lempereur en France*, publiée en 1539 et composée par le poète lors du passage de Charles Quint à travers le royaume de France pour rejoindre ses territoires dans les Pays-Bas. Le « spectacle » de François I^{er} et de Charles Quint faisant la paix, réitéré au moyen des entrées solennelles dans les villes du royaume, est au-delà de toute argumentation portant sur le sens de cette rencontre des rois. Chappuy pose une question judiciaire qu'il rend, par une *correctio*, par un revirement de son propre discours, inappropriée, car les gestes des rois obligent le poète à changer de genre rhétorique, pour réaffirmer son discours comme discours de louange, au-dessus de toute interrogation judiciaire :

Sil est ainsi, O Roys tresredoubtez,
 Sil est ainsi ? comment sil est ainsi ?
 Scauroit on plus mettre en doubte cecy
 Seroit le myel converty en poison ?

18 Voir l'éclairante synthèse de Bernard Schouler, « La rhétorique aux frontières de l'évidence », dans Carlos Lévy et Laurent Pernot (dir.), *Dire l'évidence (Philosophie et rhétorique antiques)*, Paris, L'Harmattan, 1997, p. 31-58. La distinction se fait entre les preuves dont la provenance se situe en dehors des principes de la rhétorique (*probationes [...] extra dicendi rationem*) et celles que l'orateur produit de sa cause (*alias quas ex causa traheret*) ; voir la discussion chez Quintilien, *Institutio oratoria*, V, 1. Les premières sont « inartificielles » (*atechnoi*) : en l'occurrence, les jugements précédents, les documents, la torture et les témoignages. Le discours épideictique de Chappuy se fonde sur le témoignage et l'acceptation par tous de l'évidence de la vertu et de l'autorité royales, rendue visible dans le triomphe mis en scène par le poète.

Nous scaurions nous resjouir sans raison ?
Et ceste feste & grand solennité,
Faicte par France en chascune cité,
Pourroit elle estre, & vaine & illusoire ? (Hii v-Hiii r)¹⁹

La réjouissance dont témoigne le poète encomiastique n'est pas sujette au « doute » ; la matière ne doit pas se prêter à des arguments établissant ou réfutant la « vanité », la futilité des gestes de réconciliation, ou la nature illusoire de la paix. Les gestes ne suscitent aucun procédé de jugement : donc la question « est-il ainsi ? » est inappropriée. Les gestes pacifiques des souverains provoquent l'accord de tous : c'est le « bien, senty de tous » (Hiii r). Il s'agit ainsi de les faire voir, de les mettre au grand jour, pour éblouir. C'est aussi ce que font les rois, car, insiste le poète, ils « montrent » à tous les bienfaits de la paix et les vertus qui la garantissent :

64

Bien vous monstrez, oblians tout debat,
Bien vous monstrez, que la guerre & combat,
Dentre Christiens rempliz dambition,
Guerre nest pas, ains est sedition.
Bien vous monstrez a toute creature,
Que Jesus Christ eust robe sans cousture :
Bien vous monstrez par vos fermes accords
Que tous christiens sont les membres dung corps,
[...]
Bien vous monstrez que toutes bonnes loix,
Quand Mars domine, hélas, perdent leur voix [...]. (Hiii r)

La monstration anaphorique souligne l'incontournable évidence de l'intention irénique des rois anciens ennemis. Le témoignage du poète est d'autant plus probant que les rois font voir à tous, par les entrées savamment orchestrées en spectacle, leur volonté de conciliation : il ne s'agit pas d'un témoignage privé, sélectif, soumis à des doutes. Les gestes pacifiques de Charles Quint et de François I^{er}, comme les gestes de clémence du roi français dans le *Discours de la Court*, sont la garantie de la parole d'éloge. La matière de l'éloge dans la *Complaincte* de Chappuys est donc proprement évidente, à la fois dans son intention et dans sa réception, et elle n'est pas une simple conséquence aléatoire du discours poétique.

¹⁹ *Sensuivent les triumpantes et honorables entrees, faictes par le commandement du Roy treschrestien Francoys premier de ce nom, a la sacree Majeste Imperiale, Charles V...*, Gand, Josse Lambert, 1539. La *Complaincte* de Chappuys est aux feuillets Fii v-Hiii v.

L'échafaudage du *Discours de la Court* permet à Chappuys de produire une même évidence de la vertu de la cour. Une fois que l'éloge proprement dit est entamé, le poème avance à la manière d'une procession, d'un triomphe, au cours desquels les qualités royales, souvent allégorisées, et les qualités des membres de la cour sont montrées dans une sorte d'*ekphrasis* prolongée. Il s'agit bien sûr d'un discours démonstratif au second degré, dont la nature fictionnelle, contrairement à l'entrée royale, n'est jamais niée. Mais il souhaite produire les preuves de la vertu du roi comme des témoignages au-dessus de tout examen par un discours judiciaire, et ainsi produire une défense de la cour en dehors de toute possibilité d'attaque par les discours anti-curiaux, partant, eux, de prémisses différentes. Le noyau de la « monstration » de la vertu et de l'autorité royales est précédé et suivi d'une évocation, je l'ai suggéré plus haut, d'une multitude de personnages secondaires, comprenant les pages et les muletiers mais aussi toutes sortes d'officiers et de seigneurs et d'ambassadeurs « [q]ui bien souvent se treuvent pesle mesle. / L'un ne faict rien, l'aultre de tout se mesle » (Hii v). La cour, à la manière d'Homère ou de Dante, « est la grand mer ou toute chose abonde, / Et ou tout fleuve & fontaine redonde » (H v). La *varietas* dont le roi est entouré fait reluire davantage l'évidence de sa vertu, car seul le roi pourra fournir un point de vue supérieur à ce tourbillon d'activité humaine, et nous dépendons donc tous d'autant plus de la qualité de son jugement. La variété des intérêts, signe de déchéance et de corruption de la cour chez ses critiques, fait comprendre en même temps la nécessité d'une position de maîtrise royale et les *arcana imperii* qui lui permettent l'exercice de cette maîtrise. Évidemment, il nous est supérieur, et évidemment, ses jugements échappent à notre compréhension. Les critiques de la cour n'ont rien compris à l'incompréhensibilité de la faveur, conséquence directe du jugement royal.

INDEX NOMINUM

- A** _____
- Alaigre (Allègre), Antoine 56, 95, 109, 141, 145, 147, 236, 266.
- Alamanni, Luigi 22, 157, 160, 281.
- Álamos de Barrientos, Baltasar 253-255, 260-261.
- Albert II de Brandebourg, archevêque-électeur de Mayence 8, 67, 72, 75, 78-81.
- Álcala, Jerónimo de 223, 229.
- Alcázar, Baltasar del 198.
- Alciat (Alciato), Andrea 99, 252.
- Aldana, Francisco de 288-289.
- Alexandre le Grand 10, 112, 114, 117.
- Alphonse I^{er}, duc d'Este 154.
- Alphonse X, roi de Castille et de León, Empereur germanique 218, 252.
- Amyot, Jacques 94, 99, 107, 111.
- Aneau, Barthélemy 37-38.
- Angier, Paul 89.
- Anne Boleyn, reine d'Angleterre 144.
- Anne d'Autriche, reine de France 91.
- Anne de Bretagne, reine de France 87.
- Anne de France, *dite* la dame de Beaujeu 88.
- Arce de Otálora, Juan de 192-193, 197.
- Aretino, Pietro, *dit* l'Arétin 52, 155-157
- Argensola, Bartolomé Leonardo de 203-216, 283, 290-291, 295, 298-299, 305-306.
- Ariosto, Alessandro 281.
- Ariosto, Lodovico, *dit* l'Arioste 20-22, 24, 26, 153-157, 163-164, 171, 177, 281-284, 288, 290, 297.
- Asinius Pollion 121.
- Assy, François d' 142.
- Aubigné, Agrippa d' 9-13, 20, 26, 28-29, 91.
- Auguste, Empereur romain 19, 121.
- B** _____
- Bagno, Ludovico da 163.
- Baïf, Jean-Antoine de 40-41.
- Bentivoglio, Ercole 281.
- Benucci, Alessandra 153.
- Béroalde de Verville, François 96-97, 129.
- Berthault de Grise, René 141.
- Berthelet, Thomas 140.
- Bellay, Joachim du 10, 22-27, 35-39, 42-49, 56, 100, 161-163, 167-170, 312.
- Boaistuau, Pierre 171.
- Boccaccio, Giovanni, *dit* Boccace 70, 281.
- Bodin, Jean 92.
- Boileau, Nicolas 19-20, 27.
- Borja, Fernando de 212.
- Boscán, Juan 212, 236, 256, 282-283, 285-286.
- Bouchet, Jean 34-35, 91.
- Bourchier, John, Lord Berners ou Barners 141-142.
- Brant, Sebastian 35, 70, 79.
- Brantôme, Pierre de 93-104.

- Brucioli, Antonio 160.
 Bryan, Francis 142-151.
 Bryan, Margaret 143.
 Buendía, Ignacio de 192.
- C** _____
 Cabrera de Córdoba, Luis 269-273.
 Cabrera, Alonso de 276-278.
 Calvin, Jean 148, 163.
 Carew, Elizabeth 142.
 Carnéade 112, 117.
 Castiglione, Baldassare 7, 19, 51-52, 55-58, 62, 69, 87, 90, 125, 128, 147, 155, 157, 161, 176-187, 236, 256, 294, 308.
 Castillejo, Cristóbal de 192-201, 251.
 Castillo Solórzano, Alonso de 220.
 Catherine d'Aragon, reine d'Angleterre 141, 143.
 Catherine de Médicis, reine de France 87, 102, 161.
 Catherine Howard, reine d'Angleterre 144.
 Catherine Parr, reine d'Angleterre 144.
 Caussin, Nicolas 125, 134-137, 316.
 Cellini, Benvenuto 90-91.
 Cetina, Gutierre de 192, 195, 197-199.
 Chappuys, Claude 51-65, 93, 294, 303.
 Charles IX, roi de France 103.
 Charles Quint, Empereur germanique 8, 63-64, 68, 116, 118, 125-126, 144, 219, 228, 236, 240, 268, 273.
 Charles VII, roi de France 88, 98.
 Chartier, Alain 52-56, 303.
 Chaucer, Geoffrey 147.
 Christine de Pizan 84, 87-88, 91.
 Cicéron 55, 58, 191.
 Cisneros, Alonso de 248.
 Clément VII, pape 144.
- Cobos y Molina, Francisco de los 126-127, 130, 236, 304.
 Colonna, Vittoria 155, 157.
 Commynes, Philippe de 98.
 Concini, Concino 129, 132.
 Contarini, Simón 270-272
 Cotgrave, Randle 146.
- D** _____
 Dante, Durante Alighieri, *dit* 65, 70, 159, 180, 187-189, 281.
 Del Río, Baltasar 192, 194-195, 197.
 Denys de Syracuse 114, 121.
 Des Périers, Bonaventure 97.
 Des Roches, Catherine et Madeleine 86.
 Diane de Poitiers, duchesse de Valentinois 87, 91.
 Dioclétien 120, 122.
 Diogène 117, 289.
 Dolet, Étienne 145-146.
 Du Fail, Noël 34, 170.
 Du Four, Jean-Baptiste 87.
 Du Lorens, Jacques 136.
 Du Pré, Galliot 89, 143.
 Dunbar, William 147.
- E** _____
 Édouard VI, roi d'Angleterre 139, 144.
 Eich, Johann von 70.
 Élisabeth I^{re}, reine d'Angleterre 11, 139-140, 143, 149.
 Érasme, Didier 70-72, 84, 107-109, 111, 115-119, 122, 159, 191.
 Eraso, Francisco de 203, 210.
 Este, Hippolyte, cardinal d' 21, 159, 163, 282.
 Estienne, Charles 170.
 Estienne, Henri 167.
 Estrées, Gabrielle d' 91.

Étampes, Anne de Pisseleu, duchesse d' 87, 90.

F

Favorinus 121.

Fenton, Geoffrey 150.

Ferdinand d'Autriche, *dit* le Cardinal-Infant 233.

Fernández de Andrada, Andrés 292-293, 295, 298-299.

Fernández de Navarrete, Pedro 261-263.

Fernández de Ribera, Rodrigo 200.

Ferrare, Hercule II d'Este, duc de 153.

Flexelles, Jean de 129.

Florio, John 150.

Fontaine, Charles 89.

Fouquet, Jean 88.

François I^{er}, roi de France 8, 27, 42, 49, 51-53, 57-64, 69, 87, 128, 144, 155, 167, 294.

François II, roi de France 42.

Frédéric II, Empereur germanique 188.

Frédéric III, Empereur germanique 69.

G

Garcilaso de la Vega 282-286.

Germanicus 10.

Gómez de Sandoval y Rojas, Francisco 257, 269.

Góngora, Luis de 295-298.

González de Cellorigo, Martín 261-263.

Gournay, Marie de 84, 86.

Grafton, Richard 145.

Grévin, Jacques 163, 165-167.

Guadagni, Tommasino 160.

Guazzo, Stéphane 93, 315.

Guevara, Antonio de 8, 52, 56, 89, 94-102, 107-115, 120, 125-131, 134-136, 139-151, 171, 191-192, 194, 196,

198, 203-204, 211, 235-236, 240-243, 246, 253, 256, 261, 265-266, 268-269, 273, 275-279, 304-305, 312, 315.

Guillet, Pernelle du 87.

Guise, Henri I^{er} de Lorraine, duc de 102-103.

Guzmán, Alonso Tello de 292.

Guzmán, Gaspar de, comte d'Olivares 258, 263-264.

H

Hadrien, Empereur romain 121.

Hardy, Sébastien 95-96, 125-126, 128-135, 306.

Hellowes, Edward 148.

Henri II, roi de France 87.

Henri III, roi de France 28, 87, 96, 98-99, 108, 123, 168.

Henri IV, roi de France 91, 102.

Henri VIII, roi d'Angleterre 143-144.

Henri de Navarre *Voir* Henri IV.

Herberay Des Essarts, Nicolas 141, 305.

Heredia, Juan de 200.

Héroët, Antoine 89.

Hiéron 119-120.

Hoby, Thomas 147.

Holbach, Paul Henri Thiry d' 32.

Homère 109, 147.

Horace 19-20, 27, 33, 36, 38, 41, 70, 153, 169, 191, 209-210, 214-216, 281, 291, 297, 299.

Hurtado de Mendoza, Diego 192, 198-199, 283.

Hutten, Ulrich von 67-82, 193, 303.

I

Ibáñez de Santa Cruz, Íñigo 271-274, 298.

Isabelle de Portugal, impératrice 240.

J _____
 Jacques I^{er}, roi d'Angleterre et d'Écosse 139.
 Jean II, roi de Castille et de León 130, 257.
 Joseph 135-136.
 Jules César 15, 110, 299.
 Juvénal 19-21, 33, 70, 204, 211, 216, 287, 290, 297-298.

L _____
 L'Estoile, Pierre de 93, 100, 102-104.
 La Boétie, Étienne de 107-108, 117-123.
 La Borderie, Bertrand de 35, 83, 89-90.
 La Bruyère, Jean de 32.
 La Fontaine, Jean de 32.
 La Place, Pierre de 148.
 La Taille, Jean de 20, 22, 24, 26-27, 170.
 Labé, Louise 87.
 La Fayette, Marie-Madelaine Pioche de La Vergne, comtesse de 51.
 Lannel, Jean de 130.
 Le Franc, Martin 83.
 Le Gendre, Marie 86.
 Lemaire de Belges, Jean 9.
 Léon X, pape 153.
 Lerma, Francisco Gómez Sandoval y Rojas, duc de 205, 257-258, 266-273, 276, 291, 295, 298.
 Lipse, Juste 216, 256-257.
 Lope de Vega, Félix de 232, 240-249, 282-287.
 López de Montoya, Pedro 251.
 López de Villalobos, Francisco 192, 194, 196-197.
 Los Cobos, Francisco de 126-127, 130, 236, 304.
 Louis XI, roi de France 96-98.
 Louis XII, roi de France 142.

Louis XIII, roi de France 125, 129, 131, 133, 137.
 Louis XIV, roi de France 27, 88, 255, 316.
 Lucien de Samosate 33, 67, 70, 79, 82.
 Lucilius 21, 33.
 Luján, Mateo 218-219.
 Luna, Alvaro de 130, 257.
 Luna, Juan de 221, 227.
 Luynes, Charles d'Albert, duc de 129-130.

M _____
 Magny, Olivier de 35, 42, 164-169.
 Malaguzzi, Sigismondo 153-154.
 Marguerite d'Autriche, reine d'Espagne 266.
 Marguerite de France, duchesse de Savoie 163.
 Marguerite de Navarre 9, 62, 86-87, 90, 157.
 Marie d'Angleterre, reine de France 142.
 Marie d'Autriche, impératrice 204, 216.
 Marie de Médicis, reine de France 125, 131-132, 134.
 Marie I^{re} Tudor, reine d'Angleterre 139-141.
 Marlorat, Augustin 148.
 Marot, Clément 9, 36, 167.
 Martí, Juan 219.
 Martin de Braga (saint) 109.
 Maximilien I^{er}, Empereur germanique 75, 117.
 Mazarin, Jules (cardinal) 132.
 Mécène 19.
 Mendoza, Bernardino de 256-257.
 Mendoza, Nuño de 204-205, 208-211, 215, 299.
 Meneses, Jorge de 199-200.
 Mithridate 114.

Molière, Jean-Baptiste Poquelin, *dit* 31-32.

Molina, Tirso de 248-249.

Monluc, Blaise de 83, 91.

Montaigne, Michel de 48, 54, 84-86, 91, 93, 99, 104, 107-123, 163, 311-312, 315.

Montano, Benito Arias 288.

Montemayor, Jorge de 192, 197, 199-200, 287-288.

Montmorency, Anne de 90, 128.

Morales, Alonso de 243.

More, Thomas 70, 72.

Moura, Cristóbal de 270.

Musset, Alfred de 12.

N

Narbona, Eugenio de 255, 258.

Naudé, Gabriel 98.

Navarrete, Bernardino 272-275.

Newberry, Ralph 148.

Nietzsche, Friedrich 27.

Norton, William 148.

Nuñez, Nicolas 142.

P

Parr, William 144-145

Peletier du Mans, Jacques 38, 40, 169.

Perse 33, 204, 216.

Pétrarque, Francesco di ser Petracco, *dit* 14, 48, 70, 97, 109, 160, 166-167, 171, 181-182, 184, 281, 303.

Phalaris 113

Philippe II, roi d'Espagne 8, 141, 205, 219, 240, 249, 252-254, 257, 266-268, 269, 272-283, 291, 298, 306.

Philippe III, roi d'Espagne 8, 203, 205, 207, 212, 216, 240, 252, 258, 261-262, 266, 268-276, 283, 295, 298, 306.

Philippe IV, roi d'Espagne 229, 233, 240, 257, 262-263.

Philippe II, roi de Macédoine 108.

Philoxène 121.

Pibrac, Guy du Faur de 11, 170.

Piccolomini, Aeneas Silvius (futur Pie II, pape) 52, 54, 67, 69-70.

Piccolomini, Alessandro 162, 165-166, 169.

Pierre Lombard 60.

Pirckheimer, Willibald 67, 72-73, 75-78.

Platon 85, 111, 121, 176, 186.

Plutarque 94, 99, 100, 102, 107-123, 256, 258.

Politien, Ange 115.

Poulain de la Barre, François 84.

Puget, Étienne de, sieur de Pommeuse 130.

Puttenham, George 94-95.

Q

Quevedo, Francisco de 221-222, 227, 230, 258, 289, 295.

Quintilien 35-36, 62-63, 113.

R

Rabelais, François 33, 46, 84.

Ramírez Pagán, Diego 199, 200.

Ramplón, Alonso 222.

Refuge, Eustache de 94, 96, 98, 125, 131-136, 315-316.

Régnier, Mathurin 20, 22-31, 312-313.

Renée de France, duchesse de Ferrare 154-155, 163.

Retz, Albert de Gondi, comte de 11.

Retz, Claude-Catherine de Clermont, duchesse de, *dite* la maréchale de Retz 86-87.

Ribadeneyra, Pedro de 256.

- Richelieu, Armand Jean du Plessis, cardinal de 132, 137.
- Rochemore, Jacques de 125-131, 305.
- Romieu, Marie de 86.
- Ronsard, Pierre de 10, 20, 22, 24, 26-29, 40, 42, 46, 56, 169.
- Russell, John 149.
- S** _____
- Saavedra Fajardo, Diego 263-264.
- Saint-Simon, Louis de Rouvroy, duc de 32.
- Salazar, Eugenio de 192, 197-198, 200-201.
- Salazar, Ambrosio de 315.
- Salinas, Martín de 195, 198.
- San Pedro, Diego de 141-142.
- Sánchez, Miguel 242.
- Sannazaro, Jacopo 9, 168-169.
- Sansovino, Francesco 157, 160, 281.
- Santa María, fray Juan de 258-259, 262.
- Sardanapale 11.
- Sauve, Charlotte de Beaune, baronne de, marquise de Normoutier 102-103.
- Scève, Maurice 9-10.
- Schiller, Friedrich 42.
- Sejanus 132.
- Sénèque 70, 109, 131, 191, 259.
- Serafino dell'Aquila, Serafino Ciminelli, *dit* 157-161.
- Serres, Jean de 148.
- Serres, Olivier de 14.
- Seymour, Edward 144.
- Seymour, Jane 144.
- Seymour, Thomas 144.
- Sickingen, Franz von 81.
- Simonide 119.
- Sirmond, Jacques 137.
- Skelton, John 147.
- Smith, Thomas 146.
- Soranzo, Francesco 269.
- Sorel, Agnès 88.
- Sorel, Charles 131.
- Stein, Eitelwolf vom 75, 77.
- Stromer, Heinrich 68-73.
- T** _____
- Tahureau, Jacques 167.
- Tasso, Bernardo 155.
- Tasso, Torquato, *dit* le Tasse 175-189, 309, 311.
- Thucydide 113
- Tibère, Empereur romain 132, 206
- Torquemada, Antonio de 192, 241, 243, 248.
- Torres Naharro, Bartolomé de 192, 194.
- Trellon, Claude de 30.
- Tymme, Thomas 148-151.
- U** _____
- Ulysse 41, 70, 79-80.
- V** _____
- Vauquelin de La Fresnaye, Jean 20, 22, 26.
- Veale, Abraham 150.
- Velleius Paterculus 132.
- Vic, Méry de 129.
- Villalón, Cristóbal de 192-193, 197, 234.
- Virgile 40-41, 153, 168, 191, 291.
- Vivès, Juan Luis 72, 84, 179.
- W** _____
- Wyatt, Thomas 147.
- X** _____
- Xénophon 117-122, 178, 291.
- Z** _____
- Zúñiga, Francesillo de 192, 195.

TABLE DES MATIÈRES

Préface, par Nathalie Peyrebonne, Alexandre Tarrête et Marie-Claire Thomine.....	7
Le mépris de cour : Scève, d'Aubigné.....	9
Frank Lestringant	

PREMIÈRE PARTIE FRANCE ET ALLEMAGNE

Satire anti-curiale et émergence du sujet par la négative.....	19
Pascal Debailly	
Des <i>Regrets</i> aux <i>Divers jeux rustiques</i> : un tournant de la satire renaissante ? L'exemple du mépris de la cour.....	33
Bernd Renner	
Comment défendre la cour ? Le <i>Discours de la Court</i> (1543) de Claude Chappuys.....	51
Ulrich Langer	
La critique de la cour dans le <i>Misaulus sive Aula</i> d'Ulrich von Hutten : un exercice de style ?.....	67
Brigitte Gauvin	
« Par mal'heur, les dames peuvent tout ». La première vague d'antiféminisme en France au XVI ^e siècle.....	83
Maurice Daumas	
Histoires secrètes des courtisans : Pierre de Brantôme et la cour méprisée.....	93
Emily Butterworth	

DEUXIÈME PARTIE ÉCHANGES EUROPÉENS

« L'incommodité de la grandeur ». Lectures de Plutarque d'Érasme à Montaigne.....	107
Blandine Perona	
L'éloge paradoxal du favori de cour. La réception de l' <i>Aviso de privado</i> d'Antonio de Guevara en France dans la première moitié du XVII ^e siècle.....	125
Delphine Amstutz	

Les éditions anglaises du <i>Mépris de la cour</i> de Guevara :usages d'une traduction.....	139
Susan Baddeley	
« [...] <i>qui perduto ho il canto, il gioco, il riso</i> » :La satire de la cour entre Italie et France (1540-1580)	153
Concetta Cavallini	

TROISIÈME PARTIE ITALIE ET ESPAGNE

330

« <i>Fuggo sdegno di principe</i> » : Le renversement du discours courtois dans trois dialogues de Torquato Tasso	175
Silvia d'Amico	
Misères de la cour dans la littérature espagnole de la Renaissance	191
María del Rosario Martínez Navarro	
La critique de la cour d'Espagne par Bartolomé Leonardo de Argensola au tournant du XVI ^e siècle.....	203
Hélène Tropé	
Vil(le) anomie de picaros et évolution de la conception du service dans les Cours ...	217
Cécile Bertin-Élisabeth	
Cour et campagne dans quelques pièces espagnoles de la fin du XVI ^e siècle et du début du XVII ^e siècle	239
Juan Carlos Garrot Zambrana	
Mépris de la cour et art de gouverner dans la littérature politique (Espagne, fin XVI ^e -début XVII ^e siècle).....	251
Alexandra Merle	
De la chronique au sermon : Moraliser la cour au début du règne de Philippe III....	265
Sarah Voinier	
<i>Lejos de la curiosa pesadumbre</i> . Un lieu retranché de la cour : l'épître en vers espagnole du XVII ^e siècle	281
Mercedes Blanco	
Catalogue des ouvrages exposés à la Bibliothèque de la Sorbonne	303
Jacqueline Artier et Isabelle Diry	
Index nominum	317
Association V.L. Saulnier	323
Activités du centre V. L. Saulnier	327
Table des matières	329

